

NOTE D'INFORMATION N° 139 27 - 3 /MFB/DGD/DRH/ DU 09 DEC 2024

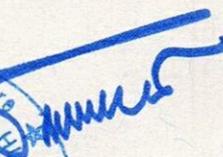
(DIFFUSION GENERALE)

J'ai l'honneur d'informer l'ensemble du personnel que la Société Ivoirienne de Banque (SIB) a entamé un chantier sur la fiabilisation des données de sa clientèle. Cette disposition réglementaire et obligatoire consiste essentiellement en la mise à jour des informations concernant la situation civile et professionnelle des clients.

Afin de procéder à la fiabilisation de leurs informations, les agents des douanes dont les comptes sont domiciliés à la SIB sont priés de se rendre à leurs agences ou les agences SIB les plus proches d'eux, dans les meilleurs délais, avec les éléments suivants :

- CNI orange ou une copie de la nouvelle CNI + un extrait de naissance ou copie de la CNI orange ;
- 2 photos d'identité en couleur ;
- 1 copie de la facture CIE – SODECI portant le nom du client ou un certificat de résidence accompagné de la facture du lieu d'habitation (**validité 2023 – 2024**) ;
- 1 copie du bulletin de salaire (**validité 2023 – 2024**).

P/ Le Directeur Général des Douanes
P/O le Directeur des Ressources Humaines


Col. KOFFI Méa I.
Administrateur Général des Services Financiers

